

Enseignement des Premiers Secours

## et du Sauvetage Aquatique Centre Départemental de Formation Drôme



# **FORMATION BNSSA**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

#### **TEST D'EVALUATION AVANT ENTREE EN FORMATION**

Pré requis : Maitriser le crawl

Objectifs: faire le point de vos acquis et vous guider dans votre choix de suivre ou non la formation.

Evaluation: Test pratique à faire avant la formation en piscine :

1° Enchainer un parcours sur 200 mètres en crawl sans matériel en moins de 4 minutes

Il est impératif de venir préparé.

### PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

<u>Pré requis</u>: L'obtention du PSE1 est indispensable pour la présentation au BNSSA.

<u>Objectifs</u>: L'acquisition de gestes permettant de répondre à une situation d'urgence seul ou en équipe; avec ou sans matériel spécialisé.

Evaluation: Formation continue, avec passage de cas concrets, présence indispensable.

Dispense : Titulaires du PSE1 ou équivalent devront se mettre à jour de leur formation continue.

Date selon le calendrier joint

#### **RISQUES LIES AUX ACTIVITES AQUATIQUES**

Objectifs : Traiter les particularités du milieu aquatique et connaître les conduites à tenir.

Contrôles: Mise en situation.

Dates selon le calendrier joint

#### LES ENTRAINEMENTS PRATIQUES

<u>Objectifs</u>: Ils doivent vous permettre d'acquérir les bases du sauvetage aquatique, et perfectionner vos compétences techniques afin de vous préparer aux épreuves pratiques des examens <u>du</u> SB - BNSSA - Sélection du BPJEPS AAN.

<u>Contrôles</u>: Tests pratiques durant la formation.

Dates selon le calendrier joint







#### LA FORMATION A LA REGLEMENTATION

Objectifs : Acquérir les connaissances nécessaires aux missions de sécurité et de sauvetage aquatique.

Contrôles: Tests sous forme de QCM durant la formation et vidéo projecteur

Dates selon le calendrier joint

#### **EXAMEN BLANC (fin de formation)**

Objectifs: Tester vos capacités à réussir l'examen, & apporter les corrections nécessaires.

Contrôles: QCM et pratique Epreuve 1-2 et 3 de l'examen officiel

Courant de la fomation

#### MISE EN SITUATION DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

<u>Objectifs</u>: Cette mise en situation a pour but de former aux difficultés du terrain les personnes appelées à effectuer des missions de Surveillance et de Secours.

Vous serez en autonomie au bord des bassins

### CONDITION D'INSCRIPTION

Dès 16 ans, mais avoir 17 ans au jour de l'examen. La majorité étant nécessaire pour pratiquer la profession de BNSSA, le diplôme ne sera toutefois délivré aux candidats mineurs qu'une fois leur majorité atteinte.

## Constitution du dossier examen

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso.
- Un certificat médical type BNSSA (document ci- joint obligatoire) avec tampon du médecin de moins de 3 mois avant l'examen
- La demande d'inscription à l'examen (ci joint)

Pour les candidats en recyclage quinquennal le Diplôme original du BNSSA devra être joint

## <u>Coût de la Formation</u>

- \* Formation BNSSA : règlement de 420€ à l'ordre d'E.P.S.S.A
- \* Formation COMPLETE (BNSSA et PSE1) : règlement de 680€
- \* **ASSURANCE RCP** obligatoire de 30€ à l'ordre de la FNMNS









# \* CANDIDAT LIBRE EXAMEN BNSSA ou RECYCLAGE : règlement de 80€ à l'ordre d'E.P.S.S.A

Les inscriptions seront validées après le règlement

## Recyclage BNSSA

Pour le Recyclage Quinquennal

Règlement de 170€ à l'ordre d'E.P.S.S.A qui comprend les frais de dossier, d'examen et de formation sur la semaine (soit un maximum de 15h de formation les matins de 9h à 12h)

Un devis et une convention pourront vous être fournis pour les prises en charge, une facture sera délivrée en fin de formation, ainsi qu'une attestation de présence ci besoin.

## **FORMATIONS**

Les lieux, les dates ainsi que les coordonnés du responsable de formation sont disponibles sur le site internet de l'association : www.epssa.fr

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs
Je soussigné(e)
SIGNITURE.

Attention le diplôme de secourisme PSE1 ou de son recyclage annuel est obligatoire pour le dépôt du dossier d'examen







## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Tous ces renseignements sont obligatoires et toutes les rubriques doivent être renseignées

Nom:			Préno	m :					
Né (e) le :			Lieu :						
Sexe :			Age :						
Adresse :									
Code postal:		Ville :							
Mail:					Tél :				
Diplômes scol	aires & univ	ersitaires :							
Diplômes et Brevets sportifs :									
Situation professionnelle ou autre:									
Situation de fa	amille :								
LORS DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION JE SUIS DÉJÀ TITULAIRE :									
Date d'obtent	ion PSE 1 ou	équivalent			PSE2				
Organisme de délivrance :									
Je suis titulaire d'une PAE de formateur aux Premiers Secours :									
Dernière formation continue en secourisme effectuée le :									
Avec quel organisme ou association :									

Joignez impérativement à ce dossier, les copies de vos diplômes et attestations

Sont équivalents : uniquement AFCPSAM ou CFAPSE / Prompt Secours ou Secours à Personnes / régulièrement mis à jour de leurs formations continues

Signature du stagiaire









## **Procédure d'inscription**

Le dossier d'inscription est à nous retourner par mail à <u>epssa26-07@sfr.fr</u>
Le virement bancaire doit être justifié par votre : Nom – Prénom - Lieu et date de la formation

Mode de règlement : Virement bancaire Date d'échéance : 3 jours avant la formation IBAN : FR76 1390 6000 5185 0432 7516 544

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et de paiement, l'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées

# 

### RESPONSABLE FORMATION

Mr BERNE Mikael epssa26-07@sfr.fr Tel: 06.51.79.53.84

Site web: www.epssa.fr







## CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

Formulaire exigé pour tout candidat au BNSSA. Ce certificat devra dater de moins de trois mois avant l'entrée en formation . Toujours transmettre l'original et pas de copie.

Je soussigné,....., Docteur en médecine certifie

avoir examiné ce j	jour,							
et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.								
Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux éxigences figurant ci-dessous.								
SANS CORRECTION :								
Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10+1/10 ou 2/10+2/10								
Cas parti	<b>culier</b> : Dans	s le cas d'un oeil amblyope	, le critère exigé est	4/10 + inférieur à 1/10				
<u>AVEC CORRECTION :</u> - soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé								
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.								
Cas particulie	<b>er</b> : Dans le c	as d'un oeil amblyope, le c	ritère exigé est 10/	'10 pour l'autre oeil corrigé.				
Fait à,			le					
Signature et cachet du médecin obligatoire								

Ce certificat médical est conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation.



